

## ÉNONCÉ DE POSITION

### TECHNOLOGIES HYBRIDES

---

L'Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale du Canada (AORTRMC) est une alliance de six organismes provinciaux de réglementation des technologues en radiation médicale (TRM) s'étant regroupés afin d'assurer la protection du public en mettant continuellement à jour la réglementation et les normes de pratique, en étant à l'affût des enjeux réglementaires entourant la profession et en s'assurant de la qualité des soins aux patients.

#### La définition

La technologie hybride, par définition, est la fusion de la mise en œuvre de deux ou trois technologies médicales distinctes dans un système médical. Aux fins de cet énoncé de position, les technologies qui sont fusionnées peuvent être de nature diagnostique ou de nature thérapeutique.

#### Le contexte

L'on retrouve les TRM professionnels dans quatre domaines : la radiographie, la médecine nucléaire, l'imagerie par résonance magnétique et la radio-oncologie. Dans certaines provinces, les technologues en échographie (échographistes) sont inclus dans la réglementation de la technologie de la radiation médicale. La réglementation des professionnels de la santé relève du niveau provincial; ainsi, les organismes de réglementation régissant les TRM de chaque province agissent de manière discrétionnaire. En raison de ces différences inhérentes, l'Alliance tient une position englobante sur l'utilisation de la technologie hybride.

#### La position

En tant que professionnels de la santé soumis à une réglementation, les TRM utilisant de l'équipement hybride ont les responsabilités professionnelles suivantes :

- Être inscrits auprès de leur organisme de réglementation dans au moins un des domaines (radiodiagnostic, médecine nucléaire, radio-oncologie, résonance magnétique et échographie diagnostique) utilisées dans l'équipement hybride qu'ils opèrent;

- Effectuer les activités pour lesquelles ils sont autorisés par leur autorité réglementaire;
- Effectuer exclusivement les activités pour lesquelles ils détiennent les connaissances, les habiletés et le jugement afin de les réaliser en toute sécurité et avec compétence; et
- Pratiquer à l'intérieur des paramètres établis par la loi et respecter les normes régissant la pratique et le Code d'éthique.

### **Recommandations à l'intention des TRM**

- Effectuer une autoréflexion et s'établir des objectifs de performance pour améliorer les connaissances hybrides.
- Entreprendre des activités de développement professionnel continu.